

Aides sociales

Maintien à domicile

<http://www.aide-domicile-oise.com/>

Téléassistance

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/seniors/teleassistance>

Allocation Personnalisée d'Autonomie

<https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales/allocation-personnalisee-dautonomie-apa-2050>

Revenu de Solidarité Active

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

Maison Départementale des Personnes Handicapées

1 rue des Filatures

Espace St Quentin

60000 BEAUVAIS

08 00 89 44 21 : Informations générales et suivi des dossiers

08 10 81 14 68 : Informations sur la prestation de compensation du handicap

- offre un accès unique aux droits et prestations et à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation, à l'emploi, à l'orientation vers des établissements et services des personnes handicapées.

- facilite les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

- est placée, pour l'essentiel de ses missions, sous la responsabilité du Conseil Général et de son Président.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH ou CDA) prend les décisions pour tout ce qui concerne l'application des droits des personnes handicapées (allocations, prestations de compensation, orientations scolaire et professionnelle, accueil en établissements spécialisés).

Les dossiers sont à retirer en mairie

La couverture maladie universelle

<https://www.cmu.fr/>

Centre médico social

le Centre Médico Social du Conseil Général de l'Oise

158 rue Raymond Joly

60230 CHAMBLY

Tél. : 01 30 28 79 28